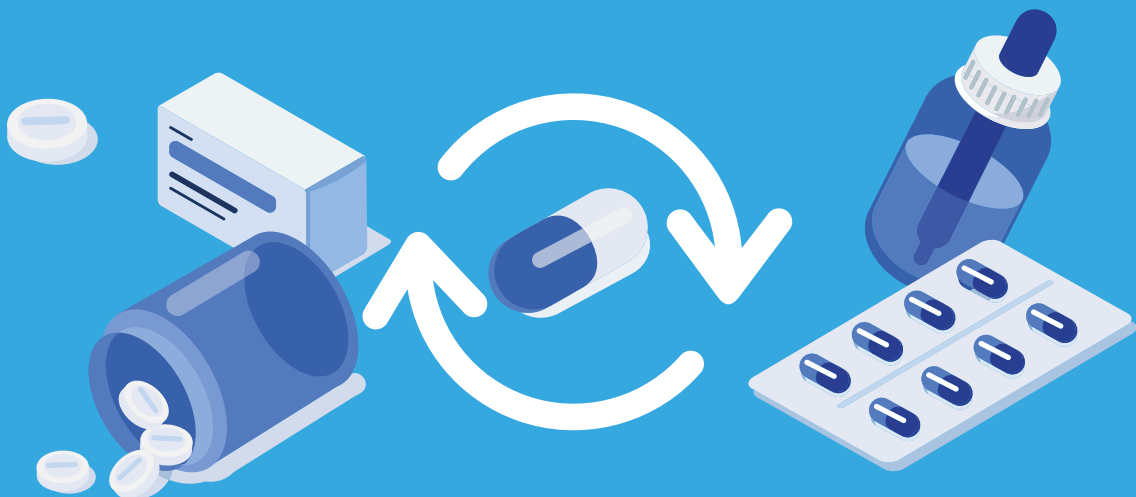


# RÉCCO PHARM

dossier de presse



---

[www.ecopharm.nc](http://www.ecopharm.nc)  
[contact@ecopharm.nc](mailto:contact@ecopharm.nc)

# éco PHARM

Éliminons les médicaments dans  
le respect de l'environnement

**Médicaments NON UTILISÉS (MNU),  
rapportez les chez votre pharmacien  
ou votre vétérinaire.**

ECOPHARM est un éco-organisme  
à but non lucratif. Sa mission consiste  
à organiser la collecte et l'élimination  
des **Médicaments non utilisés**,  
en respect de l'Environnement  
et en accord avec la réglementation applicable  
en Nouvelle-Calédonie.



SCANNEZ  
MOI

Pour en savoir plus, rejoignez-nous  
[www.ecopharm.nc](http://www.ecopharm.nc)

**Ne pas ramener les emballages sauf  
pour les contenants en verre.**

# Sommaire

Présentation ----- p4

Les dates clés ----- p5

Objectifs ----- p7

La traçabilité ----- p9

Interview de C. Delest ----- p10

Retours presse ----- p12

Ecopharm sur le web ----- p14

Téléchargements ----- p16

Contacts ----- p18



# Présentation

Ecopharm est un éco-organisme associatif à but non lucratif créé par les pharmaciens et les vétérinaires de Nouvelle-Calédonie.

Sa mission consiste à organiser la **collecte et l'élimination des Médicaments Non Utilisés (MNU)** dans le respect et en accord avec la réglementation applicable en Nouvelle-Calédonie.



## Dans quel cadre parle-t-on de Médicaments Non Utilisés ou MNU ?

- Pour les **retraits d'autorisation** de mise sur le marché
- Pour le dépassement de la **date de péremption**
- Pour les médicaments **jamais utilisés**, y compris ceux avec emballages intacts

# Les dates clés

## 14 novembre 2002

Les déchets des activités de soins (DAS et DASRI) sont réglementés par la délibération n°105/CP.

Chaque personne qui met un produit sur le marché (production locale ou importation) est responsable de l'ensemble du cycle de vie du produit de sa conception à sa fin de vie.



## 2021

La Province fait évoluer le code de l'Environnement afin d'organiser une filière réglementée des déchets médicamenteux.

## 2011

Création de l'Eco-organisme à but non lucratif créé par les pharmaciens et les grossistes au travers du Syndicat et du conseil de l'Ordre des Pharmaciens de Unipharma et GPNC, financé par la filière pharmaceutique calédonienne. Cet organisme est mis en sommeil en 2012.

## 4 avril 2022

Tous les calédoniens peuvent déposer gratuitement leurs MNU dans les pharmacies et cliniques vétérinaires du réseau Ecopharm.

## 2022

Réactivation d'Ecopharm.



## Mars 2023

ECOPHARM, éco-organisme à but non lucratif, est agréé par la Province Sud pour 5 ans afin de récupérer et détruire dans un suivi strict et contrôlé par les agents provinciaux.





# Objectifs

## Les objectifs d'Ecopharm sont les suivants :

- 1 - **Collecter** les médicaments non-utilisés (MNU) dans les points de collectes que sont les pharmacies et les cliniques vétérinaires sur tout le territoire.
- 2 - Veiller à ce que le grand public et le professionnel de santé n'intègre que **les médicaments concernés par la télécollecte** (voir listes ci-dessous).



Vous pouvez ramener les médicaments suivants :

- ✓ Sirops, solutions, ampoules
- ✓ Suppositoires, ovules
- ✓ Comprimés gélules, poudres
- ✓ Pommades, crèmes, gels
- ✓ Inhalateurs, sprays



Le réseau ECOPHARM ne reprend pas les articles suivants :

- ✗ Seringues, aiguilles
- ✗ Pansements, compresses
- ✗ Lunettes, prothèses
- ✗ Radiographies
- ✗ Thermomètres
- ✗ Appareils médicaux
- ✗ Produits chimiques
- ✗ Parapharmacies
- ✗ Compléments alimentaires
- ✗ Compléments nutritionnels
- ✗ Déchets de soins

3 - Faire en sorte que **100% des foyers calédoniens ramènent leurs MNU** dans les points de collectes afin d'assurer la traçabilité des déchets et que ces derniers soient détruits selon les règles environnementales et sanitaires.

4 - Enfin, c'est une question de santé publique, il s'agit d'écartier les MNU de l'espace familial et **éviter les erreurs médicamenteuses** mais aussi de **préserver l'environnement** en évitant que les MNU ne se retrouvent jetés dans la nature.

### Les points de collecte

Les PHARMACIES privées (hors hôpital)  
Les cliniques VÉTÉRINAIRES

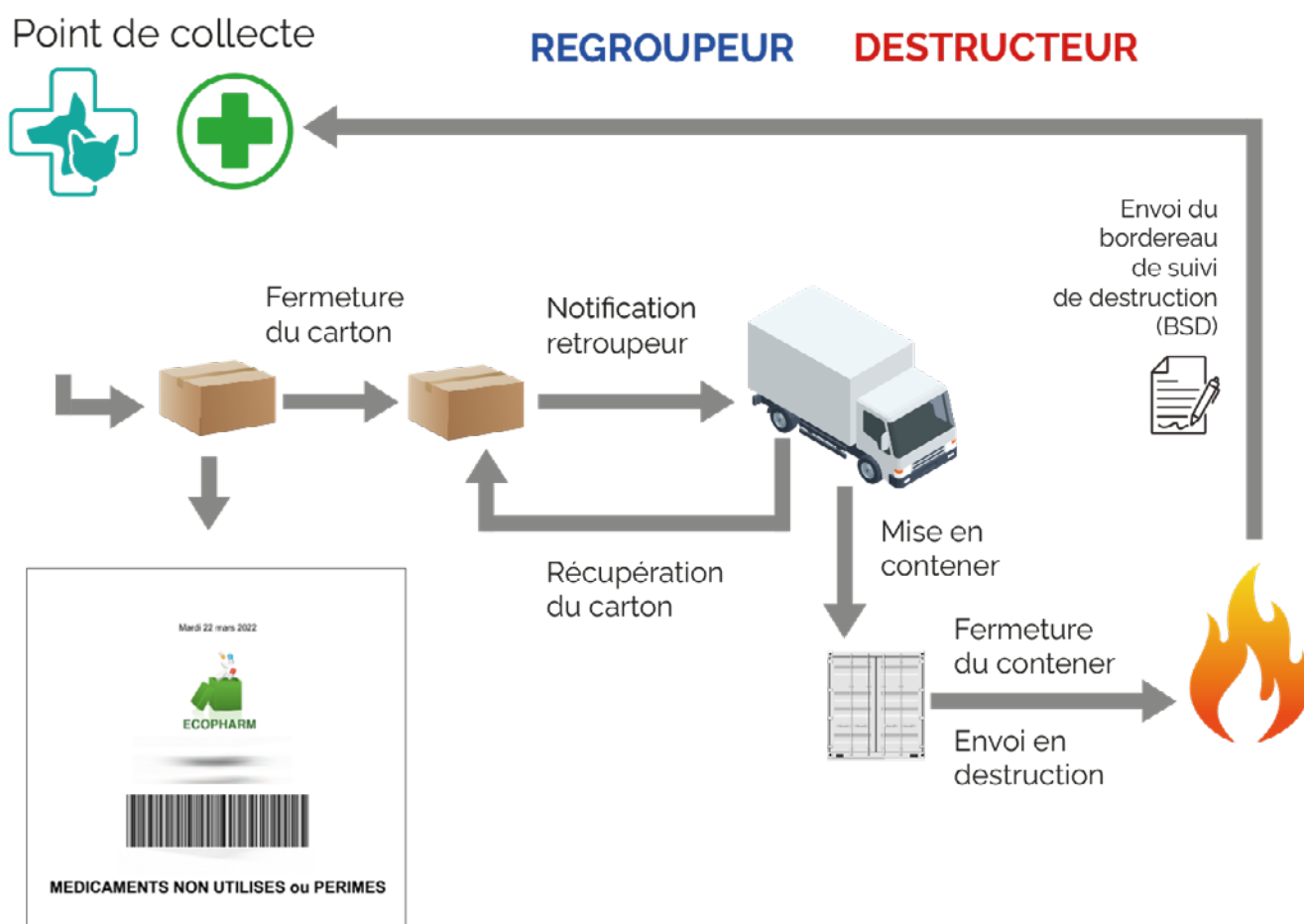
Les points de collectes se trouvent donc sur **L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE** (une centaine environ), ils sont **ACCESSIBLES** et **GRATUITS** surtout.



# La traçabilité des médicaments

Ecopharm assure la traçabilité. Pour suivre les cartons de produit collectés, Ecopharm a développé son propre logiciel de gestion.

La filière fonctionne en circuit fermé pour garantir la sécurité du dispositif de collecte.



Vous pouvez télécharger en PDF ce schéma en cliquant sur l'image.

# Interview

Rencontre avec le président d'Ecopharm, Christophe Delest.

## Quels sont les défis auxquels Ecopharm est confronté ?

Ecopharm doit se conformer à une réglementation de la Province Sud, exigeante environnementalement.

La difficulté aujourd'hui tient en 3 points :

**L'organisation concrète du service** : logistique de collecte et livraison dans des conditions sécurisées et professionnelles, organisation via un logiciel informatique de traçabilité et statistiques.



La mise à l'échelle de la Nouvelle Calédonie : **difficulté de mettre en œuvre un système complet à petite échelle.**

**Le financement** des MNU en métropole se fait par les laboratoires fabricants qui en sont redevables via une loi européenne.

Ces laboratoires n'étant pas soumis à législation de la Province Sud ou NC, le financement doit s'opérer via la filiale de distribution et plus particulièrement les détaillants pharmacies.

Les prix des médicaments étant fixes, ce financement ne peut s'opérer sur le consommateur final comme dans la grande distribution mais sur la marge du détaillant.

## Comment Ecopharm travaille-t-il avec les pharmacies et cliniques vétérinaires pour collecter les MNU ?

Les pharmacies et les cliniques vétérinaires sont des points de collecte, dispersés sur l'ensemble du territoire de NC et accessibles au grand public.

A noter que l'opération s'effectue sur le territoire alors que la réglementation est seulement en Province Sud.

Les grossistes sont des points de regroupement en lien direct avec les points de collecte que sont les pharmacies et les cliniques vétérinaires.

Chaque point de collecte et zone de regroupement sont identifiés dans un logiciel informatique.

Ce logiciel permet à chacun de créer le carton de collecte de MNU et d'en suivre le trajet jusqu'à destination finale.



### **Comment s'organise le dispositif de gestion des MNU une fois les médicaments collectés en pharmacie ?**

Les cartons collectés par Ecopharm **sont actuellement entreposés dans les zones de regroupement** (grossistes) dans des conteneurs.

A terme et **dès l'ouverture de l'incinérateur de Numbo courant 2023**, la destination finale des conteneurs sera l'incinération, comme demandé dans le cahier des charges de la Province Sud.

### **Quels sont les plans futurs ?**

Notre objectif 2023-2024 est d'entrer dans le quotidien des Calédoniens **en faisant de la collecte des MNU un réflexe citoyen** au même titre que le tri des déchets.

Nous cherchons également à **financer l'activité d'Ecopharm par les producteurs/laboratoires pharmaceutiques**, en modifiant la réglementation calédonienne qui a la compétence en matière de gestion environnementale.

**À NOTER QUE LA COLLECTE S'EFFECTUE SUR LE TERRITOIRE ALORS QUE LA RÉGLEMENTATION EST SEULEMENT EN PROVINCE SUD.**

# Retour presse

Article dans les Nouvelles Calédoniennes  
Janvier 2023

**L'ACTU C'EST ÇA AUSSI**

**EN HAUSSE**  
**Charlie**  
Mais qui est Charlie ? Il s'agit du prénom le plus populaire à Nouméa pour les bébés... filles nées en 2022. Liam, qui avait disparu du palmarès 2021, ravit la première place à Gabriel pour les petits gars.

**EN BAISSÉ**  
**De quoi vous allez découvrir la**  
C'est en assemblée de province des îles que son président, Jacques Lallé, a fait les frais de sa présence à la bilatérale avec l'Etat, à Paris. Pointant des « dérives budgétaires », quatre élus UC ont voté contre le budget 2023 de la P.I.L., provoquant son rejet. Ils ont aussi demandé la démission du président élu en 2019.

**C'EST VOUS QUI le dites**  
● **Nicolas Chd** : « C'est le coût de la vie qu'il faut baisser. Une hausse des salaires va entraîner une augmentation des marges. Comment expliquer qu'à Tahiti beaucoup de produits venant d'Australie ou de Nouvelle-Zélande soient bien moins chers qu'ici alors que la distance est plus grande ? »

**COUP DE CHAPEAU**  
**LES OFFICINES MOBILISÉES**  
Depuis le mois d'avril, il est possible de déposer ses médicaments périmés ou non utilisés en pharmacie. Placée sous la houlette d'Ecopharm, éco-organisme financé par la filière pharmaceutique calédonienne, cette collecte a pour but de protéger l'environnement et de prévenir toute mauvaise utilisation ou tout accident domestique causé par les médicaments gardés au domicile des particuliers. Les grossistes prennent en charge le convoyage hors du territoire pour leur destruction. Seul bémol : la participation encore timide des Calédoniens. Alors un seul mot d'ordre : allez-y !

**COUP DE GRIFFE**  
**LA TRÈVE DES BANQUES**  
Ils avaient déjà, pour certains, les nerfs en pelote avec le 3D Secure et la CSB qui leur mettaient des bâtons dans les roues pour acheter leurs cadeaux de Noël. C'est peu dire si les clients qui avaient besoin de liquide, par exemple, pour leurs dernières emplettes ont été heureux de trouver leur agence bancaire fermée le vendredi 23 décembre. À la veille du 31, pas de porte close. En revanche, le 2 janvier, rebelle, les banques étaient aux abonnés absents. La trêve des confiseurs, certes, mais un peu de communication ne nuirait pas pour emballer tout ça.

À propos de *Augmenter les salaires, oui, mais comment ?*  
● **Nicolas Furic** : « Quelle tristesse ! Peut-on rêver au seuil de la nouvelle année d'un possible retour en arrière, d'un réveil de nos politiques ? Bon courage à l'équipe ! »  
À propos de *Le papier c'était aussi une histoire humaine.*  
● **Olivier Béligon** : « Impitoyable loi de l'économie. Il faut maintenant réussir le pari du quotidien digital couplé à un hebdo papier. Bonne chance à l'équipe des Nouvelles. »  
À propos de *Le début d'une nouvelle aventure pour Les Nouvelles calédoniennes.*  
● **Ka Yari** : « Je dirai toujours merci à ce mode de vie communautaire qui a traversé les années grâce à nos vieux, malgré notre système sur deux voies en parallèle, mais nous avons tenu le cap. »  
À propos de *De la tribu à la ville, l'identité kanak intacte.*

Les Nouvelles Calédoniennes | 7 JANVIER 2023

Reportage sur NC1ère  
4 avril 2022



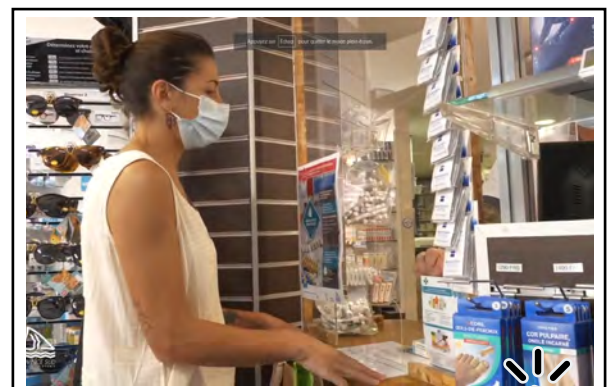
Article sur RRB  
4 avril 2022



Web TV



27 juillet 2021



18 mai 2022

# Une filière pour les médicaments périmés ou non utilisés

Des médicaments qui dorment dans nos placards ou sont jetés dans les poubelles d'ordures ménagères, mais qui peuvent représenter un risque sanitaire ou environnemental. Depuis le 4 avril dernier, ils sont récupérés par les pharmaciens et vétérinaires de la province Sud pour être collectés et ensuite détruits. Selon une étude menée par la DASS-NC et la province Sud, on estime que cela représenterait 10 tonnes/an.



Une première opération de collecte et de traitement avait été faite de 2011 à 2013, de façon volontaire, par les pharmaciens et importateurs de produits pharmaceutiques, réunis au sein d'un éco-organisme, **ECOPHARM**. « Le prix des médicaments étant réglementés, le coût de cette collecte était totalement pris en charge par la filière », explique Christophe Delest, président d'ECOPHARM.

Depuis juillet 2021, la province Sud a réglementé cette nouvelle filière de gestion des MNU (médicaments non utilisés) au sein du code de l'environnement et assuré le lancement de la mise en œuvre opérationnelle de la filière en finançant, avec l'aide du gouvernement (fonds TAP), la première année de fonctionnement.

### Un éco-organisme pour une éco-responsabilité

« À l'image de ce qui se fait en Métropole avec l'éco-organisme Cyclamed, la province Sud a souhaité étendre le principe de la REP, la responsabilité élargie du producteur. **ECOPHARM** a donc été réactivé », développe Christophe Delest. Concrètement, ce principe du « pollueur - payeur » signifie que le producteur (importateur ou fabricant local), est responsable des déchets issus des produits mis sur le marché. L'éco-organisme est la structure, l'outil qui permet aux producteurs de répondre collectivement à leurs obligations moyennant le paiement d'une

Article dans le mag Environnement 2022

Article dans Objectif Septembre 2022

PUBLIREPORTAGE

## LA PROVINCE SUD A DÉJÀ RÉCUPÉRÉ PLUS D'1,2 TONNE DE MÉDICAMENTS NON-UTILISÉS !

DEPUIS AVRIL, LA CAMPAGNE DE COLLECTE DES MÉDICAMENTS NON-UTILISÉS (MNU) BAT SON PLEIN. CETTE INITIATIVE PROVINCIALE A POUR OBJECTIF DE RÉCUPÉRER LES STOCKS HISTORIQUES DES PARTICULIERS ET D'AMORCER LA NOUVELLE FILIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS MÉDICAMENTEUX. ORGANISÉE SELON LE PRINCIPE DE « RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS », C'EST-À-DIRE VIA UNE ÉCO-PARTICIPATION, LA FILIÈRE MNU S'INSCRIT DANS L'OBJECTIF PROVINCIAL DE STRUCTURATION DE LA GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX. MAIS SON SUCCÈS REPOSE AUSSI EN GRANDE PARTIE SUR LA FORTE MOBILISATION DES ACTEURS DE LA FILIÈRE ET DE LA POPULATION.

En trois mois seulement, la province Sud comptabilisait déjà plus d'une tonne de médicaments non-utilisés, collectés via les pharmacies et cliniques vétérinaires. Un départ sur les chapeaux de roue, révélateur de la forte attente du public quant à la mise en place d'une filière de traitement des médicaments périmés ou non-utilisés. C'est chose faite dorénavant puisque la province Sud a inscrit cette 8<sup>e</sup> filière réglementée en juillet 2021 dans son Code de l'environnement et amorce sa mise en œuvre opérationnelle avec cette vaste opération de collecte.

**EN CHIFFRES**

**1,165 tonne**  
Au cours des trois premiers mois de collecte, 1,165 t de médicaments non-utilisés ont pu être collectés en province Sud.

**20 000 t / an**  
On estime le gisement des déchets dangereux à 20 000 t par an. L'objectif provincial consiste à pouvoir assurer le traitement de 50 % de ces déchets d'ici la fin de l'année.

▼ **La filière MNU s'inscrit dans un projet ambitieux : 50 % de déchets dangereux traités.**  
Le Schéma provincial de prévention et de gestion des déchets prévoit la structuration et la gestion des filières dédiées aux déchets dangereux, avec un objectif de traitement de 50 % de ces déchets d'ici la fin de l'année. « Les médicaments, en tant que produits chimiques, font partie de ces déchets dangereux car ils représentent un danger pour la santé et pour l'environnement et constituent un risque de pollution.

▼ **La responsabilité élargie des producteurs.**  
La nouvelle filière de traitement des MNU est construite selon le principe reconnu de la REP, responsabilité élargie des producteurs : pour répondre à leurs obligations régle-

Cette opération de lancement permet de collecter les stocks historiques de MNU, de mettre en place la filière de traitement mais également de sensibiliser les ménages au tri de leur boîte à pharmacie.

# Le web

## NOUVEAUTÉ

Un site internet a été créé afin de faciliter les recherches autour des MNU en Nouvelle-Calédonie.

[ecopharm.nc](http://ecopharm.nc) a été mis en ligne en juin 2023 pour expliquer le processus de récupération des médicaments périmés ou non utilisés et comment faire pour les déposer auprès des pharmaciens ou des cliniques vétérinaires.

Un site professionnel pour le suivi de la collecte a également été créé : [collecte.ecopharm.nc](http://collecte.ecopharm.nc)



## FACEBOOK

Retrouvez les infos d'Ecopharm sur la page Facebook du [Syndicat des Pharmaciens de Nouvelle-Calédonie](#).





# Téléchargements



**éco PHARM**  
Éliminons les médicaments dans le respect de l'environnement

**Médicaments NON UTILISÉS (MNU), rapportez les chez votre pharmacien ou votre vétérinaire.**

ECOPHARM est un éco-organisme à but non lucratif. Sa mission consiste à organiser la collecte et l'élimination des **Médicaments non utilisés**, en respect de l'Environnement et en accord avec la réglementation applicable en Nouvelle-Calédonie.

SCANNEZ MOI

Pour en savoir plus, rejoignez-nous  
[www.ecopharm.nc](http://www.ecopharm.nc)

**Ne pas ramener les emballages sauf pour les contenants en verre.**

## CHARTRE DE BONNE CONDUITE



Signataires : les représentants des pharmaciens et vétérinaires : COPNC : Conseil de l'Ordre des pharmaciens de NC - SPNC : Syndicat des pharmaciens de NC - GTV : Groupement Technique Vétérinaire - Les sociétés d'importation des médicaments : GPNC : Groupement pharmaceutique de NC - UNIPHARMA - SICMV : société d'importation calédonienne de médicaments Vétérinaires

1. ECOPHARM S'ENGAGE À	2. CHAQUE PHARMACIE ET CLINIQUE VÉTÉRINAIRE S'ENGAGE À	3. CHAQUE GROSSISTE S'ENGAGE À	4. L'INSTALLATION DE TRAITEMENT DES DÉCHETS S'ENGAGE À
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer auprès de ses adhérents ainsi que les pharmacies et les cliniques vétérinaires sur le dispositif ECOPHARM</li> <li>Organiser et veiller à la bonne réalisation des prestations de collecte et de traitement</li> <li>Réaliser et fournir les supports de communication</li> <li>Veiller à la formation des utilisateurs du logiciel de traçabilité</li> <li>Fournir aux autorités les livrables demandés dans la réglementation</li> <li>Etre présent auprès des autorités dans les projets et l'innovation dans le secteur de la gestion des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Afficher les supports de communication de manière lisible et incitative</li> <li>Créer son compte dans le logiciel de traçabilité ecopharm</li> <li>Collecter gratuitement les MNU rapportés par les particuliers</li> <li>Vérifier avec les particuliers que le tri est bien fait et qu'ils rapportent uniquement des MNU</li> <li>Stocker les MNU de manière sécurisée (dans une zone interdite au public)</li> <li>Identifier chaque carton avec étiquette prévu</li> <li>Déclencher la collecte auprès des grossistes</li> <li>Sensibiliser sa clientèle au tri de ses médicaments</li> <li>Communiquer sur la nécessité de retirer les emballages et notices</li> <li>Désigner un référent en lien avec ECOPHARM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informier et accompagner ses clients Pharmacies et Cliniques Vétérinaires sur le dispositif ECOPHARM</li> <li>Diffuser les supports de communications</li> <li>Remonter à ECOPHARM les difficultés rencontrées</li> <li>Créer son compte dans le logiciel de traçabilité</li> <li>Récupérer les cartons correctement fermés dans les points de collecte</li> <li>Stocker les cartons de manière sécuritaire jusqu'à l'évacuation vers l'installation de traitement</li> <li>Désigner un référent en lien avec ECOPHARM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réceptionner et stocker les MNU dans les conditions sécuritaires</li> <li>Détruire les déchets MNU selon les réglementations en vigueur</li> <li>Renseigner le logiciel de traçabilité</li> <li>Fournir à ECOPHARM toute information et anomalie</li> <li>Fournir le détail des quantités et le poids traité</li> </ul>

# Le tri en 3 étapes

1

IDENTIFIER LES MÉDICAMENTS  
ET SAVOIR S'ILS PEUVENT ÊTRE TRIÉS.

RETROUVEZ LA  
LISTE EN  
SCANNANT CE  
QR CODE



2

SÉPARER LES  
EMBALLAGES  
EN CARTON ET LES  
NOTICES DES  
MÉDICAMENTS

(sauf pour les emballages en  
verre)



3

APPORTEZ LES  
MÉDICAMENTS  
NON-UTILISÉS (MNU) OU  
PÉRIMÉS DANS VOTRE  
PHARMACIE OU EN  
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE



# Contacts

